

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



Réserve
au
Moniteur
belge



23139344

Déposé / Reçu le

24 OCT. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0461740982**

Dénomination

(en entier) : **PIERRE MARCOLINI GROUP**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **RUE DU BASSIN COLLECTEUR 4 - 1130 HAREN**

Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION COMMISSAIRE

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 17 octobre 2023

1. Acter l'interruption anticipée du mandat du commissaire

Le conseil d'administration de PMG a sollicité une interruption anticipée du mandat du commissaire actuel, BST REVISEURS D'ENTREPRISES, représenté par Madame Pascale Tytgat et Madame Fanny Van Eetvelde.

BST REVISEURS D'ENTREPRISES a confirmé son accord par le biais d'une correspondance datée du 17 octobre 2023, et n'a pas émis d'observation particulière sur l'ordre du jour de la présente assemblée.

En conséquence, l'assemblée décide de résilier anticipativement le mandat de commissaire exercé par BST REVISEURS D'ENTREPRISES, et donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat, jusqu'au jour de la présente assemblée.

L'actionnaire de la société, en accord avec l'ensemble des administrateurs, exprime sa reconnaissance envers la SRL REVISEURS D'ENTREPRISES pour sa contribution au fil des années.

2. Nomination du commissaire

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer en tant que commissaire la SRL PwC Reviseurs d'Entreprise, représenté par Monsieur Koen Hens, ayant son siège social Culliganlaan 5, 1831 Machelen.

Le mandat d'une durée de trois exercices comptables viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2026.

3. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont délégués au Bureau Fiduciaire Lermينياux représenté par Madame Nazal ASSAKEREH, administrateur délégué, aux fins de procéder à la publication de la présente modification aux annexes du Moniteur Belge

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 17 octobre 2023

Pour extrait conforme,

Madame Nazal Assakereh
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Voir B.

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)